

### AVIS D'INFORMATION

#### AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 31 AOÛT 2012

Il est fait référence au Règlement Applicable à l'Offre de Rachat d'Obligations et de Billets de Trésorerie émis par la Société Alliances Darna en contrepartie du transfert de certains actifs – Phase II (le « **Règlement Phase II** »), ayant fait l'objet de l'avis de convocation des porteurs d'obligations émises le 31 AOÛT 2012 (les « **Obligations** ») par la société **ALLIANCES DARNA** (la « **Société** »), société anonyme au capital de 857 000 000 dirhams et dont le siège social est Zone d'Aménagement Touristique Agdal, Résidence Al Qantara Marrakech – Marrakech, immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le n° 35.623, en date du 10 octobre 2016 et mis à la disposition des porteurs d'Obligations au siège social d'Alliances Développement Immobilier sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca depuis le 11 octobre 2016.

Les porteurs des Obligations sont informés que la Date Limite de Candidature prévue au Règlement Phase II est prorogée au 30 novembre 2016.

Les porteurs des Obligations sont également informés de la modification du Règlement Phase II, la version modifiée du Règlement Phase II étant à la disposition des porteurs d'Obligations au siège social d'Alliances Développement Immobilier sis au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca, à compter de la publication du présent avis.

Le Président Directeur Général  
M. Ahmed AMMOR